



ÉAUZE, 05 janvier 2023

Nicole LABARRERE
Adjointe déléguée aux Associations

à

Dossier suivi par :
M BLAYA / M FAGET
Adjoints

Objet : dossier demande subvention 2023

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme l'année dernière, le dossier de demande de subvention auprès de la mairie d'ÉAUZE sera disponible et téléchargeable à partir du lundi 9 janvier 2023 sur le site :

www.mairie-eauze.fr

Je vous demanderai de bien vouloir le retourner en Mairie, à mon attention, **avant le lundi 6 février 2023**. Des exemplaires "papier" seront disponibles aux mêmes dates à l'accueil de la Mairie.

Toutes les demandes seront analysées avec le plus grand soin, comme nous l'avons toujours fait, et c'est pourquoi le dossier doit être complet pour être pris en compte.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nicole LABARRERE
Adjointe déléguée aux Associations





ANNEE 2023

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

NOM ASSOCIATION :

- ***Dossier à remettre avant le 06/02/2023***

Contact :

Nicole LABARRERE Adjointe au Maire déléguée aux associations
nlabarrere@mairie-eauze.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de l'Etat, des Collectivités Territoriales ou des Etablissements Publics. Il concerne le financement d'actions spécifiques ou le fonctionnement général de l'association. **Il ne concerne pas les financements imputables sur la section d'investissements.**

Le dossier comporte 7 fiches.

→ Fiche n°1 : Présentation de votre association

Pour recevoir la subvention, vous devez disposer d'un numéro SIRET et d'un numéro de récépissé en Préfecture (ou Sous-préfecture) qui constituera un identifiant dans vos relations avec les services administratifs (*). Si vous n'en avez pas, il vous faut dès maintenant en faire la demande à la direction régionale de l'INSEE (36, rue des 36 Ponts, 31054 Toulouse Cedex – ou insee.fr). Cette démarche est gratuite.

→ Fiche n°2 : Activités et manifestations de l'année écoulée

→ Fiche n°3 : Budget définitif année écoulée

→ Fiche n°4 : Activités et manifestations pour l'année à venir

→ Fiche n°5 : Budget prévisionnel de votre association

→ Fiche n°6 : Attestation sur l'honneur

Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

→ Fiche n°7 : Pièces à joindre

(*) le numéro Siret est indispensable pour recevoir la subvention ; le récépissé en préfecture ou sous-préfecture est indispensable pour formuler une demande de subvention

PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION**Identification de l'association**

Nom de votre association :

Sigle :

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

Courriel :

Adresse site Internet :

Numéro SIRET :

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle) :

.....

.....

Nombre d'adhérents à l'association : TOTAL =

Merci de préciser :

<i>Nombre adhérents EAUZE</i>	<i>Nombre adhérents HORS EAUZE</i>

Identification du responsable de l'association (le représentant légal, le président ou les co-présidents)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Précisions éventuelles :

BILAN DEFINITIF ANNEE 2022 DE L'ASSOCIATION « _____ »

DEPENSES	MONTANT EN €	RECETTES	MONTANT EN €
* <u>Licences/engagements</u> :	_____	* <u>Cotisations membres de l'association</u> :	_____
* <u>Achats</u> :		* <u>Recettes</u> :	
- Boissons	_____	- Buvette	_____
- Alimentation	_____	- Repas	_____
- Autres achats (à détailler).....	_____	- Lotos	_____
-	_____	- Autres manifestation (à détailler)	_____
* <u>Services extérieurs</u> :		* <u>Autres recettes (à détailler)</u> :	
- Publicité/Communication	_____	* <u>Subventions recues</u> :	
- Location salles/Chapiteaux	_____	- Commune d'Éauze.....	_____
- Assurances	_____	- Conseil Départemental du Gers.....	_____
- Autres frais (à détailler).....	_____	- Région Occitanie.....	_____
-	_____	- Autres collectivités ou sponsors.....	_____
-	_____		_____
* <u>Autres dépenses (à détailler)</u> :	_____		_____
-	_____		_____
-	_____		_____
-	_____		_____
-	_____		_____
-	_____		_____
TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	

SOLDE EXERCICE 2022 (recettes – dépenses) = _____

SOLDE BANCAIRE (au 31/12/2022) = _____

BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2023 DE L'ASSOCIATION

« _____ »

FICHE 5

DEPENSES	MONTANT EN €	RECETTES	MONTANT EN €
* <u>Licences/engagements</u> :	_____	* <u>Cotisations membres de l'association</u> :	_____
* <u>Achats</u> :		* <u>Recettes</u> :	
- Boissons	_____	- Buvette	_____
- Alimentation	_____	- Repas	_____
- Autres achats (à détailler).....	_____	- Lotos	_____
-	_____	- Autres manifestation (à détailler)	_____
* <u>Services extérieurs</u> :		-* <u>Autres recettes (à détailler)</u> :	
- Publicité/Communication	_____		
- Location salles/Chapiteaux	_____	* <u>Subventions demandées</u> :	
- Assurances	_____	- Commune d'Éauze.....	_____
- Autres frais (à détailler).....	_____	- Conseil Départemental du Gers.....	_____
-	_____	- Région Occitanie.....	_____
* <u>Autres dépenses (à détailler)</u> :		- Autres collectivités ou sponsors.....	_____
-	_____	-	_____
-	_____	-	_____
-	_____		
-	_____		
		TOTAL DES RECETTES	
TOTAL DES DEPENSES			

L'ASSOCIATION « _____ » SOLLICITE AUPRES DE LA MAIRIE D'ÉAUZE
 POUR L'ANNEE 2023 UNE SUBVENTION DE _____ €

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) : Nom..... Prénom :.....
 représentant(e) légal(e) de l'association « _____ »

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires
- demande une subvention de : €
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée (1)

au compte bancaire ou postal de l'association :

Nom du titulaire du compte :.....

Banque ou centre :.....

Domiciliation :.....

Code Banque/ Etablissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP

Fait, le..... à

Signature

(1) des informations sur l'obtention d'une garantie ou d'une avance sur fonds de roulement d'un établissement de crédit sont disponibles sur le site <http://www.associations.gouv.fr>, rubrique "le financement des associations"

ATTENTION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès des services ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

PIECES A JOINDRE

- Vos statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire, s'ils n'ont pas été fournis ou modifiés en 2022
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du conseil, du bureau,...)
- Le compte rendu de la dernière assemblée générale de votre association
- Un relevé d'identité bancaire ou postal
- L'attestation d'assurance

Tous ces documents sont à fournir **obligatoirement** et seront à compléter par les éléments suivants en fonction du montant de votre demande.

- Cas n°1 : jusqu'à 1000€ vous devez remplir et fournir ce dossier
- Cas n°2 : jusqu'à 10000€ vous devez également joindre un courrier motivant votre demande et justifiant le besoin par rapport à vos projets.
- Cas n°3 : au-delà de 10000€ vous devez rajouter votre rapport financier approuvé par un comptable.
- Cas n°4 : à partir de 23000€ une convention d'objectifs entre la commune et votre association sera obligatoirement établie.

Si votre dossier n'est pas complet il ne sera pas examiné.